25 avr 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 25 avril 2003

Discipline budgétaire et coopération au développement

Sur proposition de MM. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères et Eddy Boutmans, Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a approuvé la deuxième liste des nouveaux engagements juridiques à conclure dans le cadre de la coopération au développement (*).

Sur proposition de MM. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères et Eddy Boutmans, Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a approuvé la deuxième liste des nouveaux engagements juridiques à conclure dans le cadre de la coopération au développement (*).

Il a également approuvé le lancement de la campagne de sensibilisation et d'éducation au développement « Annoncer la Couleur ». Le premier engagement budgétaire est limité à 2/3 des subsides.(*) Les crédits nécessaires ont été prévus au budget « Coopération interne ».

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

© 2021 - news.belgium.be